

beaucoup plus de tort que de bien à l'intéressé et aboutir à des résultats très regrettables pour tous sans que la cause de la sécurité y gagne.

A propos de ce cas malheureux et même tragique, qui a eu tant de retentissement et donné lieu à tant de divergences de vues, à tant de déductions et à tant de sous-entendus, je dois, je crois,—bien que je le fasse avec regret,—m'écarter de cette coutume et faire de ce cas une très rare exception pour dire que M. Norman, quand il était à l'université il y a plusieurs années, s'est associé très ouvertement, dans les cercles universitaires, avec des gens qui se disaient communistes ou qui semblaient se comporter en communistes. Il ne s'en est jamais caché.

Au moment où certaines allégations ont été faites à son sujet, nous étions évidemment au courant de ces associations qui remontent aux années d'université de M. Norman. Son dossier a alors été soigneusement vérifié à la lumière de tous les renseignements que nous possédions, y compris, évidemment des renseignements confidentiels. J'aurais tort, monsieur le président, de communiquer ces renseignements confidentiels; c'est un principe que je demande à la Chambre de respecter. Cependant, je puis dire que j'ai examiné très attentivement ces renseignements plus d'une fois car à titre de ministre de qui relevait M. Norman, j'assumais à cet égard des responsabilités particulières que j'ai acceptées.

A la suite de cet examen, on a conclu que M. Norman était un Canadien loyal en qui nous pouvions nous fier, et nous avons donc décidé de le maintenir à un poste de confiance. Je ne puis donc que répéter que chacune des accusations faites contre lui a été examinée en détail, et qu'on en a conclu, après examen des faits, qu'il n'y avait aucune raison de mettre en doute l'intégrité ni la loyauté de M. Norman. Ses précieux services, loyaux et dévoués, pendant des années à des postes d'une importance croissante, ne nous ont jamais donné lieu de regretter cette décision.

**M. Diefenbaker:** Monsieur le président, avant de commenter les observations du ministre, j'aimerais lui demander si les déclarations faites devant la sous-commission du Sénat des États-Unis les 13 et 21 mars étaient fausses et injustifiées, et ne reposaient sur aucun fait. Est-ce bien cela que le ministre a voulu dire? C'est la question que j'ai posée ce matin à la suite de certaines dépêches de presse publiées ces dernières vingt-quatre heures. J'aimerais que le ministre nous le confirme.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur le président, j'ai dit ce que j'avais à dire. J'ai dit au comité ce que nous savions au sujet de M. Norman, et je pense que je m'en tiendrai à cette déclaration. Je ne préciserai pas pour l'instant si chacune des déclarations faites devant la sous-commission des États-Unis est exacte ou non. Je n'ai pas ces déclarations sous les yeux. J'ai dit qu'à notre connaissance, M. Norman avait eu, il y a de nombreuses années, lorsqu'il était étudiant, certaines relations communistes et que nous n'allions pas permettre que cela l'écarte du service public du Canada, étant donné les loyaux services qu'il a rendus au pays pendant de longues années.

**M. Diefenbaker:** Monsieur le président, la réponse est équivoque, car ce matin j'ai posé ces questions et le ministre a le compte rendu des dépositions faites devant la sous-commission ces deux jours-là.

Tandis qu'il use d'équivoque, disant qu'il n'a pas les déclarations sous les yeux, il a ces documents dans son bureau et aujourd'hui il a fait une déclaration préparée. Je veux qu'il soit clairement établi une fois pour toutes que les déclarations faites ces deux jours-là n'étaient pas fondées en fait, afin d'assurer que la mémoire de M. Norman ne sera pas stigmatisée par des déclarations comme celles qui ont été faites là-bas.

Autre chose: l'autre jour, le ministre a prononcé un discours claironnant et très long sur l'utilisation de renseignements relatifs à la sécurité, communiqués par le Canada aux institutions correspondantes des États-Unis et, l'air fermement résolu, il a dit que nous avions averti les États-Unis que dorénavant nos renseignements de sécurité ne seraient plus, d'aucune façon, à la disposition des États-Unis afin d'en interdire l'usage par les commissions d'enquête du Congrès. Voici la question que je lui pose maintenant: vu les articles parus aujourd'hui à ce sujet dans la *Gazette* de Montréal et le *Globe and Mail* de Toronto, est-ce que les renseignements consignés dans les comptes rendus de cette sous-commission des États-Unis doivent leur origine de quelque manière, directement ou indirectement, à des communications émanant du Canada et en rapport avec les règlements de sécurité?

La question est pertinente car si le Canada n'est pas à l'origine de ces renseignements, comme l'affirment aujourd'hui les journaux, alors l'attitude courageuse adoptée l'autre jour par le ministre est dénuée de toute signification. Pourquoi devrait-on refuser aux États-Unis l'esprit de collaboration qui a régné par le passé, sauf si certains des renseignements fournis par le Canada ont fini